

YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/12/598

**OBJET :** Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de taille et d'élagage d'arbres : autorisation au Député-Maire de signer le marché public.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40, 52, 53-I à III, 56, 57 à 59 et 77,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative aux prestations de taille et d'élagage d'arbres,

CONSIDERANT que ce nouveau marché public à bons de commande, sans minimum et sans maximum, sera conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction deux fois sans pouvoir excéder trois ans,

CONSIDERANT que le montant présumé des commandes susceptibles d'être passées pendant la durée totale du marché s'élève à 90 000 euros HT,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion le 16 septembre 2011 et publié le 21 septembre 2011 au JOUE et au BOAMP ainsi que sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 10 novembre 2011 à 16 heures et 9 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 18 novembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à la validation des candidatures et à l'enregistrement des offres. Ladite commission a déclaré 9 offres recevables et les a confiées aux Services Techniques pour analyse,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 décembre 2011 afin de procéder au choix du titulaire. Au regard du rapport d'analyse des offres, ladite commission s'est prononcée, à l'unanimité, pour attribuer ce marché à la Société SAMU SA (Soin des Arbres en Milieu Urbain) sise 46 rue Albert SARRAUT 78000 VERSAILLES.

Après en avoir délibéré,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

VU les avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la Commission d'Appel d'Offres,


AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché public relatif aux prestations de taille et d'élagage d'arbres et tous les documents y afférents avec la Société SAMU SA.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Parti exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 22/12/11  
et de la publication le 22/12/11  
Le Maire,

